

Herbicide résiduaire de pré-levée et de post-levée, pour surface perméable, PARSEC associe deux matières actives avec 2 modes d'action complémentaires.

Parsec®

syngenta®

## PROPRIÉTÉS ET MODE D'ACTION

- PARSEC® est un herbicide résiduaire destiné à lutter contre les mauvaises herbes pour des raisons sanitaires, sécuritaires et esthétiques.
- PARSEC® est absorbé par les feuilles et les racines de la plante et présente également une action anti-germinative. Dans nos essais, les meilleurs résultats sont obtenus en association avec un herbicide foliaire curatif non sélectif (par exemple TOUCHDOWN® EV ou EXPRIM® EV).
- Composition : 50 g/kg de Prosulfuron et 500 g/kg de Dicamba (sous forme de sel de sodium).

### Efficacité du Prosulfuron

Le Prosulfuron, de la famille des sulfonylurées, agit en bloquant la synthèse des acides aminés essentiels à la plante. La plante va cesser rapidement de grandir et dépérir.

### Efficacité du Dicamba

Le Dicamba, de la famille des acides benzoïques, agit comme un analogue de l'auxine, en provoquant une croissance anarchique des cellules fatale aux adventices.

## SPECTRE D'EFFICACITÉ

- PARSEC® permet de contrôler, un maximum d'adventices couramment rencontrées avec un plus sur la flore émergente (érigérons, trèfles, chardons, amarantes, carotte sauvage).

### Annuelles et bisannuelles

Achillée millefeuille	■	Laiterons	■
Amarantes	■	Luzernes	■
Ambrosie	■	Matricaires	■
Capselle bourse à pasteur	■	Millepertuis	■
Carotte	■	Morelle noire	■
Céaiste aggloméré	■	Panic pied de coq	■
Chénopodes	■	Paturins	■
Crépis	■	Picris	■
Dactyle aggloméré	■	Plantains	■
Digitaire sanguine	■	Ray-grass d'Italie	■
Erigeron du Canada	■	Renouée des oiseaux	■
Erodiums	■	Séneçons	■
Euphorbes	■	Sétaires	■
Fétuques	■	Stellaire	■
Géraniums	■	Véroniques	■

### Pluriannuelles et vivaces

Chardons	■
Epilobes	■
Liserons	■
Pissenlit	■
Potentille rampante	■
Trèfles	■

- Très bonne efficacité
- Bonne efficacité
- Efficacité bonne à variable
- Efficacité moyenne
- Efficacité insuffisante

## BÉNÉFICES POUR L'UTILISATEUR

Praticité d'emploi

- Formulation : granulés dispersibles (WG) avec dose unique de 300 g/ha
- Faible grammage par hectare

Gestion simplifiée des chantiers

- Délai de rentrée de 6 H
- ZNT de 5 m
- Délai sans pluie de 2 H

Lutte contre les inversions de flores

- Deux molécules complémentaires permettant un spectre d'efficacité large

Simplicité d'usage et de stockage

- Homologué sur toutes les surfaces perméables (DT et PJT)

Optimisation des coûts de main d'oeuvre (nombre d'interventions limitées)

- Bon contrôle de la végétation
- 4 mois de persistance d'action

## HOMOLOGATIONS

Usages	Cibles	Dose	ZNT aquatique <sup>(1)</sup>
Désherbage PJT	dicotylédones, annuelles, bisannuelles, graminées annuelles	300 g/ha	5 m
Désherbage total (DT) des sites industriels et voies ferrées			

Respecter l'Arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques concernant les différentes surfaces PJT et DT à traiter.

(1) ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent.

## PÉRIODE D'UTILISATION

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

Produit utilisable toute l'année mais de préférence à la période indiquée ci-dessus.

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

↳ Lors de la pulvérisation, éviter toute projection directe sur les feuilles et les écorces vertes des arbres et arbustes à préserver, les bordures engazonnées et les massifs de fleurs. Éviter tout ruissellement de produit vers des cultures voisines.

Cible	Matériel de pulvérisation	Doses	Volumes d'eau	Surface traitée
Rampe de traitement	Pulvérisateur tracté	300 g de PARSEC	300 litres	1 ha
Pulvérisateur à dos	Pulvérisateur à dos de 15 litres	7,5 g de PARSEC	15 litres	250 m <sup>2</sup>

- ↳ Introduire PARSEC® en premier dans la cuve du pulvérisateur. Après dissolution complète, et si présence d'adventices, ajouter un herbicide foliaire curatif en maintenant l'agitation.
- ↳ Utiliser entre 150 à 300 litres d'eau par hectare sous une pression de 2 à 4 bars. Cette quantité sera déterminée à partir de l'étalement du pulvérisateur. Dans le cas de fortes infestations d'adventices, plus ou moins développées, utiliser la quantité de bouillie la plus élevée sans augmenter la pression.
- ↳ Traiter sur adventices développées en conditions poussantes, en dehors des heures chaudes de la journée, de préférence le soir. Exclure les périodes de gel.
- ↳ En cas de présence de vivaces sur la zone à traiter, les meilleurs résultats sont obtenus en association avec un herbicide foliaire curatif non sélectif (par exemple TOUCHDOWN® EV ou EXPRIM® EV).
- ↳ Ne pas traiter par temps pluvieux : 2 heures minimum sans pluie après application.
- ↳ Avant toute utilisation se référer aux étiquettes des produits.

<b>Modalités d'application</b>	Une application tous les trois ans sur surfaces perméables
<b>Délai de rentrée</b>	6 heures
<b>Mélanges</b>	En cas de mélanges, respecter la réglementation en vigueur
<b>Formulation</b>	Granulés dispersables dans l'eau (WG)
<b>Conditionnement</b>	Bidon de 300 g

### EN CAS D'URGENCE :

Composer le **15** ou le **112** ou contacter le centre antipoison le plus proche

puis signaler vos symptômes au réseau Phy'Attitude,

**0 800 887 887**

Service & appel gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

**0 800 803 264**

Service & appel gratuits

Renseignements techniques

**0 825 000 552**

Service 0,15 €/min + prix appel

En cas d'accident de transport

**06 11 07 32 81**

Fiche de données de sécurité

[www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

Scannez ce QR code pour en savoir plus

[www.syngenta-pro.fr](http://www.syngenta-pro.fr)



PARSEC® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

TOUCHDOWN® EV - H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EXPRIM® EV - H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

PARSEC® - AMM N° 2140124 - Composition : 50 g/kg prosulfuron \* + 500 g/kg dicamba (sel de sodium) \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/pour des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage : se reporter au tableau de l'étiquette pour le détail des protections. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Éviter les dérivés de pulvérisation vers les plantes non-cibles adjacentes (voies ferrées uniquement). Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP2 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pour les applications par tache, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10% de surface. SP3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapports à la zone non cultivée adjacente pour les utilisations à des doses supérieures ou égales à 3 L par hectare en plein ou à 3 L par hectare traité en traitement localisé SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages PJT et DT. SP1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer, tous les trois ans sur une même parcelle, plus de 20 g de prosulfuron par hectare.

© Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

TOUCHDOWN® EV - AMM N° 2080105 - Composition : 360 g/l glyphosate (sel de diammonium) \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection pendant les phases de mélange/chargement et d'application et un vêtement imperméable pendant l'application pour des applications avec un pulvérisateur à dos ou une lance. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ne pas récolter les fruits en contact direct avec le sol en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus Pour protéger les personnes présentes et les résidents, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP2 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pour les applications par tache, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10% de surface. SP3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapports à la zone non cultivée adjacente pour les utilisations à des doses supérieures ou égales à 3 L par hectare en plein ou à 3 L par hectare traité en traitement localisé SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau. © Marques enregistrées et \* substances actives d'une société du groupe Syngenta.

EXPRIM® EV - AMM N° 2080105 - Composition : 360 g/l glyphosate (sous forme sel de diammonium) \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection pendant les phases de mélange/chargement et d'application et un vêtement imperméable pendant l'application pour des applications avec un pulvérisateur à dos ou une lance. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ne pas récolter les fruits en contact direct avec le sol en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus Pour protéger les personnes présentes et les résidents, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP2 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pour les applications par tache, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10% de surface. SP3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapports à la zone non cultivée adjacente pour les utilisations à des doses supérieures ou égales à 3 L par hectare en plein ou à 3 L par hectare traité en traitement localisé SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau. © Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta-pro.fr](http://www.syngenta-pro.fr).

**syngenta**®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**